

TARIFS ADHÉSION Molsheim Ski Nordique 2016-2017 Cotisation + Licence FFS

A. Cotisation :

Pratiquant	Part club	Biathlon*	Matériel **
Poussin (né en 2006-2007)	95 €	/	120 €
Benjamin (né en 2004-2005)	95 €	50 €	120 €
Minime (né en 2002-2003)	115 €	50 €	120 €
Cadet (né en 2002 et avant) location carabine selon dispo	135 €	100 € 200 €	120 €
Adulte non biathlète (né en 97 et avant) compétiteur	30 €	/	/
Dirigeant ou adulte non compétiteur	5 €	/	/

* le Biathlon est facultatif ; en cadet, location d'une carabine au club, selon disponibilité

** Matériel : skis, skis-roues, chaussures, bâtons

B. Licence Carte neige FFS obligatoire

Option assurance	Base	Primo	Médium	Optimum
Compétiteur Adulte (né en 2001 et avant) Jeune (né en 2002 et après)	84,60 € 59,60 €			117,50 € 92,50 €
Pratiquant Fond seul Adulte (né en 97 et avant) Jeune (né en 98 et après)	39,50 € 34,50 €		43,65 € 38,65 €	
Pratiquant tous skis Adulte (né en 97 et avant) Jeune (né en 98 et après)	39,50 € 34,50 €	50,95 € 45,95 €	58,74 € 53,74 €	
Dirigeant	64,50 €	75,95 €	83,74 €	97,40 €

Pour les jeunes nés en 2005 et avant, la licence compétiteur est nécessaire.
Pour les jeunes nés en 2006 et après, la licence pratiquant est suffisante.

Le montant de l'adhésion comprend la cotisation club + la licence FFS.

Vous trouverez ci-après un résumé des détails d'assurance des licences sportives :

BASE (RC/DR)

Responsabilité civile, Défense et Recours

PRIMO

Responsabilité civile, Défense et Recours

Frais de secours, de recherche et de premier transport

MEDIUM (tous skis et fond)

Responsabilité civile, Défense et Recours

Frais de secours, de recherche et de 1^{er} transport

Remboursement forfait remontées mécaniques/accès aux pistes et cours de ski

Vol et perte du forfait de remontées mécaniques/accès aux pistes

Prise en charge en cas de bris de skis de la location de matériel

Frais médicaux

Assistance

OPTIMUM

Responsabilité civile, Défense et Recours

Frais de secours, de recherche et de 1^{er} transport

Remboursement forfait remontée mécanique/accès aux pistes et cours de ski,

Vol et perte du forfait de remontées mécaniques/accès aux pistes

Remboursement de la location du matériel de ski

Prise en charge en cas de bris de skis de la location de matériel (en cas d'accident)

Frais médicaux, Décès accidentel, Invalidité Permanente

Indemnités journalières en cas d'hospitalisation

Assistance

Contactez Jean-Marie pour toutes informations complémentaires sur les assurances !